

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 Décembre 2015

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Luis CRESPO, Maddy MASSON, Samya RIOTON, Evelyne DATARIO, Thanh NGUYEN, Laurence BONNETOT, Dominique MODISTA, Frédéric GRENIER, Jacques RIOCREUX,

Excusée : Angélique GARMIS (procuration à Maddy MASSON)

Absents : Sébastien LEFEVRE, Didier MONBELLI

1 - Ester en justice

La commune a été assignée en justice à la suite d'un certificat d'urbanisme refusé. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif pour défendre les intérêts de la Commune.

2 – Groupement de fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise en date du 20 décembre 2013 pour autoriser l'adhésion de la Commune des Martres s/Morge au Groupement de Commande "Fourrière Animale" coordonné par la ville de Clermont-Ferrand, afin d'obtenir une prestation de qualité à moindre coût. Une convention a été signée avec cette dernière le 6 mars 2014 et un marché a été attribué le 31 décembre 2014 pour une durée de 2 ans, avec un prix forfaitaire par an et par habitant de 1 € T.T.C.

La ville de Clermont-Ferrand demande donc aux communes membres de délibérer pour adhérer à la prochaine convention de Groupement de Commande "Fourrière Animale" dont la signature est prévue le 10 mars 2016. Le prochain marché sera conclu pour une période de 4 ans (janvier 2017 - 31 décembre 2020)

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

3 – Questions diverses

- Pour information, les travaux de construction du nouvel EPHAD d'ENNEZAT débuteront en septembre 2016 pour une durée de 28 mois. Trois projets ont été présentés aux membres de la Commission concernée.

- Activités Sportives Scolaires

Les enfants scolarisés à l'école des Martres s/Morge vont pratiquer l'activité sportive au gymnase de Chappes une fois par semaine sur une période de 7 semaines (septembre à décembre).

Cette période est totalement prise en charge par la Communauté de Communes (frais de déplacements, mise à disposition d'une intervenante sportive).

La Direction de l'école ayant émis le souhait de prolonger les séances sur Chappes, reste à définir qui prendrait en charge financièrement les trajets sur Chappes et qui enseignerait l'activité sportive aux élèves, la Communauté de Communes n'intervenant pas sur toute session supplémentaire.

- La commune a répondu favorablement à l'appel à volontariat pour la distribution de kits d'économies d'eau organisé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du programme "Réduc'Eau" par Objectif EcoEnergie.

L'utilisation de ce kit comprenant 2 aérateurs auto-régulés par robinet, 1 pomme de douche hydro-économe, 1 notice de montage, 1 fiche de conseils en économie d'eau, 1 boîte cartonnée et un autocollant stop-pub, peut permettre de réaliser jusqu'à 50 € d'économies sur la facture d'eau et d'énergie par an (pour un ménage de 4 personnes : 2 adultes et 2 enfants).

L'ouverture de la période d'inscription est fixée au mois de février 2016 : un formulaire sera à remplir en ligne sur le site du Conseil Départemental et une campagne de promotion de ce dispositif va être diffusée très prochainement par ce dernier.

- Un arrêté ministériel pris le 21 décembre 2015 reconnaît le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs dans le Puy-de-Dôme suite à la sécheresse de mars à juillet 2015 dans les zones fourragères. La téléprocédure sécheresse est ouverte jusqu'au 3 février 2016 à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/secheresse-2015-ouverture-de-la-teledeclaration-a5169.html>

et la carte des zones sinistrées est disponible sur le site :

<http://www.puy-de-dome-gouv.fr/>

et à la rubrique :

politiques publiques>Agriculture et forêt >Agriculture>procédures gestion de crises.

Le Maire,

E. CHASSAGNE